



**Déchetterie
de
La Seyne-sur-Mer**

**Avenue Saint-Exupéry
83500 La Seyne-sur-Mer**

Tél. 04 94 06 92 40

Fax. 04 94 06 93 06

Courriel. proprete@la-seyne.fr



Extraits du règlement intérieur

Ce règlement régit l'accès aux usagers particuliers ainsi que la nature des déchets déposés

Horaires d'ouverture de la déchetterie au public

Lundi au jeudi de 8h00 à 11h45 et 13h45 à 16h45

Vendredi de 8h00 à 11h45 et 13h45 à 15h45

Samedi matin de 8h00 à 11h45

Conditions d'accès

L'accès à la déchetterie est gratuit. Il est réservé aux particuliers habitants la ville de La Seyne-sur-Mer, déposant au maximum 1M3 par jour, exceptionnellement. Le dépôt de déchets en volume important est soumis à l'accord préalable du responsable de la déchetterie.

En tant que particulier vous devez présenter les justificatifs suivants :
une carte d'identité et un justificatif de domicile seynoïse datant de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, téléphone, quittance de loyer ou avis d'imposition locale) et en vue de l'obtention d'une carte nominative informatisée d'accès au site.

Cette carte est personnelle et ne doit être utilisée que par son détenteur. En cas d'usage abusif (prêt de carte constaté par agent assermenté) l'administration se réserve le droit de bloquer la carte, de la récupérer immédiatement et d'interdire l'accès à la déchetterie au possesseur de la carte.

L'accès de la déchetterie est limité aux véhicules de tourisme attelés ou non d'une remorque et à tout véhicule de P.T.A.C. inférieur à 3,5 tonnes.

La liste des produits acceptés et interdits à la déchetterie est disponible [sur ce site](#). Toutefois, veuillez contacter le secrétariat de la déchetterie en cas de doute.

Les usagers de la déchetterie devront séparer les matériaux suivant les directives affichées dans la déchetterie et sous le contrôle du gardien.